



LYSTER



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le 11 janvier 2021, le «RÈGLEMENT NUMÉRO 371 : RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX.»

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 371 au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 13 janvier 2021.

Suzy Côté

Directrice générale et secrétaire-trésorière